

prestâtes, cystites, affections utérines a sa raison d'être. Nous ne l'ordonnons pas dans ces maladies. Toutefois nombre de femmes enceintes avalent journellement des pilules laxatives à base d'aloès, et jamais ne s'en déclarent incommodées.

Dans les inflammations de l'intestin, surtout dans l'entérite muco-membraneuse, la médication est dangoreuse. Nous avons vu que le seul médicament à ordonner en pareil cas était l'huile de ricin, car l'aloès contracte et congestionne. Ses indications sont surtout requises dans les cas où cette double propriété musculaire et congestive trouve son emploi. On ne l'ordonne pas seul, mais associé à d'autres substances. *Solus viscera laedit*, disait l'École de Salerne.

Dans les *dyspepsies par atonie*, le remède a été prescrit de toute antiquité. Il figure à titre de stomachique dans nombre de préparations, dont les *pilules ante-cibum* représentent le type le plus usité.

Aloès du Cap.....	10 grammes
Extrait de quinquina.....	5 —
Poudre de cannelle.....	2 —
Miel.....	q. s.
Pour 100 pilules.—1 à 2 par	jour avant les repas.
Aloès du Cap.....	0 gr. 08
Jalap.....	} 0 — 02
Turbith végétal.....	
Extrait de belladone.....	} 0 — 01
Extrait de jusquiame.....	
Savon médicinal.....	
1 à 2 au coucher.	(A. Robin.)

L'aloès mettant plusieurs heures pour produire ses effets, la dose prise au coucher assurera une garde-robe le lendemain matin.

Nombre de dyspeptiques font de la coprostase sans s'en douter, à telle enseigne qu'ils évacuent une garde-robe sèche et insuffisante tous les jours, mais que les parois de l'intestin restent tapissées d'une couche de matières, laquelle produit une intoxication chronique. Les sujets maigrissent, se cachectissent, tombent dans une dépression nerveuse qui leur enlève les forces et trouble leur sommeil. Le mot de cancer a été maintes fois prononcé. Les pilules aloétiques amènent d'abord des débâcles très d'étides, puis l'odeur disparaît peu à peu et les forces reviennent. Pas d'erreur plus dangereuse que de croire à l'innocuité de toutes les constipations. Certaines d'entre elles, sans doute, ne sont suivies d'aucun accident. D'autres, au contraire, livrent jour à toutes les complications. Ne rions pas des guérisons célébrées en réclame à la quatrième page des journaux. Les sujets qui crient au miracle pour avoir absorbé telle ou telle pilule, étaient simplement des intoxiqués par l'intestin. Si une purgation intempestivement prescrite constitue un danger, la constipation non combattue peut produire des complications non moins redoutables. L'expérience des siècles est, sur ce point, d'accord avec les constatations journalières.

Dans les *congestions hépatiques*, les *calculs biliaires*, toutes maladies où la constipation doit être évitée, l'emploi des aloétiques est d'ordre banal. On le prescrit associé à d'autres cholagogues :

Evonymin.....	} 0 gr. 05
Aloès pulvérisé.....	
Podophyllin.....	} 0 — 01
Extrait de belladone.....	
Pour 1 pilule.—1 au coucher.	
Le remède est encore utilisé à titre de vermifuge :	
Aloès du Cap.....	0 gr. 20
Poudre de jalap.....	0 — 50

Des médecins le prescrivent en suppositoire contre les oxyures :

Aloès du Cap.....	0 gr. 20
Extrait de belladone.....	0 — 01
Beurre de cacao.....	3 grammes
Pour un suppositoire.	(Comby.)

A titre de dérivatif dans les *constipations cérébrales*, on ordonne l'aloès : un cachet de 0 gr. 60 à jeun. Même traitement dans les *oedèmes brightiques* ou *cardiaques*. Disons toutefois que la réduction des liquides employée contre ces accidents réalise une spoliation séreuse au même titre qu'un drastique et à moins de risques. Ce n'est qu'en cas d'urgence qu'on est autorisé à associer l'action du drastique à celle du régime de réduction renforcé par la prescription simultanée de la théobromine (oedème rénal) et de la digitaline à faibles doses (oedème cardiaque). Dans l'urémie et l'asystolie, le rôle des purgatifs se réduisait à mesure que nos connaissances dans la diététique devenaient plus précises.

En résumé : purgatifs huileux, tels que l'huile de ricin contre la constipation des entérites, purgatifs salins, tels que le sulfate de soude contre la diarrhée, les infections gastro-intestinales, purgatifs drastiques, tels que l'aloès, dans les dyspepsies atoniques et les constipations qui s'ensuivent. Telles sont les grandes indications de ces trois médicaments de la pratique courante.

(Jnal. des Praticiens.)

